

Département
NORD
Canton
HAZEBROUCK
Commune
ESTAIRES

25.06.15AR193WH

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 13/2025

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A UN AGENT TERRITORIAL

Le maire de la Commune d'ESTAIRES (Nord),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-30, R.2122-8 et R. 2122-10 ;
- Vu le procès verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints en date du 15 juin 2025 ;
- Considérant que Madame Cathy HENNION, Directrice Générale des Services, Attaché Principal territorial, réunit les conditions réglementaires pour exercer les fonctions d'officier d'état civil et les missions ci-après ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Cathy HENNION, née [REDACTED] est déléguée, pour la durée du mandat et sous ma responsabilité et ma surveillance dans les fonctions d'Officier d'Etat-Civil ainsi que pour certains actes de gestion courante (marchés publics, finances...).

Article 2 :

A ce titre, délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et responsabilité, à Madame Cathy HENNION, Directrice Générale des Services, pour les actes suivants :

- les courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas de décision,
- les courriers de refus en matière des ressources humaines
- les extraits d'actes d'état civil et pièces annexes,
- la certification matérielle conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- la légalisation de signatures dans les conditions prévues à l'article L. 2122-30 du CGCT,
- la signature des marchés publics (devis, bons de commandes et bons d'engagements),
- la signature des actes relatifs aux pactes civils de solidarité (PACS),
- le récépissé de dépôts des demandes d'inscription sur les listes électorales.
- Les bordereaux de mandatements
- Les bordereaux de titres

Article 3 :

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services de la Commune d'Estaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressée,
- annexée au registre d'Etat-Civil de la Commune et au recueil des Actes Administratifs,
- transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de DUNKERQUE,
- transmise à Monsieur le procureur de République près le Tribunal de Grande Instance de DUNKERQUE.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à ESTAIRES, le 15 juin 2025

Le Maire

Dorothee BERTRAND

Notifié le : 15/06/2025
Signature de l'intéressée

[Signature]

[Signature]

